

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUILLET 2021 A 19 HEURES 00

**Présents** : M. VENUAT Eric, M. MORIZOT Christophe, Mme THEVENIN Evelyne, M. FAGOT-REVURAT Ludovic, M. GILBERT Hervé, M. GILBERT Michel, M. NAUX Louis, M. LION Bernard, Mme MARCHAND Karine, M. VAJDIC Laurent, Mme DUBOIS Brigitte, M. VASSART Numa, M. CHARTIER Alain.

**Absents** : M. SEVESTRE Hans, M. PLACE Philippe

**Secrétaire de séance** : Mme DUBOIS Brigitte

**Date de la convocation** : le 01 juillet 2021

Monsieur GILBERT fait remarquer une erreur de date dans la partie « projet de chaufferie bois » dans le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal, il s'agissait en effet du 4 décembre 2020 et non 2021.

Monsieur NAUX précise qu'il avait eu un terme plus élégant que celui écrit dans le compte-rendu pour dire qu'il ne pouvait pas participer à la tenue des bureaux de vote.

### **Convention de réalisation de prestations par la commune de Cossaye au profit de la Communauté de Communes**

**Sud Nivernais**: Monsieur le Maire présente la convention établie par la Communauté de Communes, la précédente convention approuvée fin 2020 a due être modifiée dans le sens qu'elle s'applique pour une durée de 1 an à compter de sa signature et sera ensuite renouvelée tacitement trois fois au 1<sup>er</sup> janvier, sauf dénonciation au 31 décembre précédant la fin de la convention.

Le conseil municipal, unanime, l'approuve et donne pouvoir au maire pour la signer.

**Renouvellement de la convention de mise à disposition du service commun ADS de Nevers Agglomération pour l'autorisation des autorisations d'urbanisme de la commune de Cossaye** : Monsieur le Maire présente la convention établie au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal, unanime, l'approuve et donne pouvoir au maire pour la signer.

**Instruction des permissions de voirie pour SFR : validation des fiches techniques** : Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, en complément de la décision de signer une convention de partenariat avec le département de la Nièvre pour l'accompagnement de l'instruction des demandes de permission de voirie déposées par la société SFR dans le cadre du très haut débit prise par le conseil municipal lors de sa séance du 30 mars 2021, il convient également d'approuver les fiches techniques décrivant les préconisations utilisées par le département en cas de travaux sur voirie, ces fiches pouvant pallier l'absence de règlement de voirie communal.

Le conseil municipal, unanime, valide les préconisations utilisées par le département en cas de travaux sur voirie.

### **Aide sociale** :

- **Création d'un comité consultatif**: Lors de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2020 au cours de laquelle le conseil municipal avait décidé de la dissolution du CCAS de Cossaye, il avait été également pris acte de la création d'un comité consultatif. Les anciens membres du CCAS non élus ont émis le souhait de faire partie de ce comité.

Le conseil municipal arrête la composition du comité consultatif qui pourra effectuer un travail préparatoire aux décisions du conseil municipal dans les demandes d'aide sociale comme suit :

- *Président* : M. VENUAT Eric
- *Membres élus* :
  - Mme DUBOIS Brigitte
  - M. GILBERT Michel
  - Mme THEVENIN Evelyne
  - M. CHARTIER Alain
- *Membres non élus* :
  - M. ANDRÉ Serge
  - M. ASTIER Robert
  - Mme GILBERT Odile
  - M. LAROCHE Vincent
- **Cadeaux naissance** : Le CCAS offrait, à la naissance d'un enfant dont les parents étaient domiciliés sur la commune, un « cadeau naissance » d'une valeur de 60 €. Les enfants nés postérieurement à la date de dissolution n'ont pas pu recevoir ce montant.  
Le conseil municipal, unanime, décide de poursuivre l'opération et fixe le montant attribué à 100 €.
- **Participation aux systèmes de téléalarme du département** : Le bureau d'aide sociale avait décidé la participation au financement des systèmes de téléalarme pour les bénéficiaires domiciliés sur la commune. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la poursuite de cette participation.  
Le conseil municipal, unanime, décide de poursuivre la participation communale au coût du téléalarme pour les bénéficiaires de la commune.

### **Décisions Modificatives Budgétaires :**

- **Remboursement CAF** : Monsieur le Maire informe l'assemblée que la CAF de la Nièvre a adressé un courrier concernant un trop perçu d'allocation logement pour la période de février à avril 2021 pour la somme de 945 € et en demande le remboursement car les droits de la bénéficiaire changeaient au 1<sup>er</sup> janvier. Il ajoute que pour procéder à ce remboursement, il est nécessaire d'inscrire des crédits au compte 678.  
Le conseil municipal, unanime, décide :
  - o de procéder au remboursement du trop perçu,
  - o d'effectuer un virement de crédits du compte 615228 – « Entretien et réparations autres bâtiments » au compte 678 – « Autres charges exceptionnelles » pour la somme de 945 €.
  
- **Provisions à constituer** : Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du centre des finances publique de Decize pour la constitution de provisions pour créances douteuses ou contentieuses (risques de non valeur) en abondant le compte 6817 :
  - o *Au budget communal* : pour la somme de 2 533,81 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide un virement de crédits du compte 615228 – « Entretien et réparations autres bâtiments » au compte 6817 – « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour la somme de 2 534 €,
  - o *Au budget service public assainissement* : pour la somme de 100,30 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide un virement de crédits du compte 61523 – « Entretien et réparations réseaux » au compte 6817 – « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour la somme de 101 €,

**Proposition d'achat du garage route de Decize jouxtant le logement communal** : Monsieur le Maire explique que la propriétaire serait d'accord pour vendre ce bien qui permettrait de proposer un garage au locataire du logement communal attenant.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de faire une proposition d'achat pour la somme de 2 000 €.

**Proposition pour la construction d'un bâtiment photovoltaïque route de Laménay** : Monsieur FAGOT-REVURAT présente un projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque de 600 m<sup>2</sup> sur l'emplacement du terrain communal route de Laménay sur lequel est déjà édifié le hangar abritant le matériel du service technique. Le coût pour la commune serait approximativement de 7 000 €. Il s'agirait d'un bail à construction d'une durée de trente ans à l'issue duquel le bâtiment appartiendrait à la commune. Pour se faire, il serait nécessaire de récupérer la partie des terres actuellement louées à un agriculteur. Monsieur GILBERT Michel présente un courrier de 2005 qu'il avait reçu de Monsieur MEUNIER alors maire de Cossaye, par lequel il l'informait que ce terrain était retenu comme aire d'atterrissage d'un hélicoptère pour intervention des secours. Il lui est répondu que l'aire finalement retenue est celle du terrain de football. Monsieur FAGOT-REVURAT précise qu'il faut rapidement prendre une décision car après le 31 juillet, les coûts seront doublés.

Le conseil municipal, unanime, décide de profiter de l'opportunité. La construction débiterait en 2022.

**Emploi en contrat aidé – plan de relance** : Monsieur FAGOT-REVURAT s'est renseigné à la mission locale pour l'emploi de jeunes en contrats aidés pris en charge à 80 % dans le cadre du plan de relance. L'apprenti de la commune qui termine au 1<sup>er</sup> septembre pourrait en bénéficier car il a émis le souhait de continuer de travailler pour la collectivité. Par ailleurs, Monsieur FAGOT-REVURAT, en accord avec le maire, propose la signature d'une convention de prestations de services entre l'ESAT et la commune en fonction des besoins. Monsieur LION précise qu'il y serait favorable car le travail effectué jusque là a été bien fait. Une décision sera prise à la rentrée.

### **Adhésion à un contrat groupe d'assurance statutaire – Proposition de participation au marché public du Centre De Gestion :**

Le centre de gestion avait en 2020, prévu le lancement d'un marché public consacré à l'assurance statutaire pour l'ensemble de ses collectivités affiliées. A cause de la crise sanitaire, ce projet a été reporté à 2021 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Une participation importante des collectivités du département à cette consultation favorisera une meilleure mise en concurrence mais ce mandat n'engage pas la commune quand à la décision d'adhérer au contrat statutaire proposé par le Centre de Gestion. La commune garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat si les conditions obtenues au terme de la consultation ne convenaient pas. Cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Elle fera également l'objet d'une rémunération déterminée ultérieurement par le Conseil d'administration du CDG.

Le conseil municipal, unanime, décide de participer à la consultation.

### **Informations :**

**Eclairage public Fauveau** : Monsieur le Maire explique que des travaux d'enfouissement de réseaux sont en cours au hameau de Fauveau et que certains habitants ont formulé le souhait de la suppression de l'éclairage public qui n'est plus nécessaire. Après avoir rencontré les autres habitants de ce secteur, Monsieur le Maire propose de supprimer cet éclairage, cela éviterait de remettre deux candélabres neufs pour un coût de 3 000 € et permettra de réviser

l'abonnement annuel de fourniture d'électricité. Le SIEEEN a été contacté pour connaître la marche à suivre et une délibération du conseil municipal est nécessaire pour la réalisation de ces travaux de suppression de l'éclairage public en même temps que l'enfouissement en cours sur le secteur.

Le conseil municipal, attendu que les riverains sont d'accord, décide à l'unanimité, du retrait des poteaux d'éclairage public au hameau de Fauveau.

Incendie logement communal : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le dossier est toujours en cours, il y a pénurie d'entreprises disponibles et de matériaux, un nouveau délai pour l'exécution des travaux a été demandé à l'assurance. Pour la partie non prise en charge par l'assurance, un dossier de subvention au titre du fonds de concours a été accepté par la commune à hauteur de 50 %.

Logements communaux : Monsieur FAGOT-REVURAT, adjoint, fait un exposé sur l'état d'avancement des travaux dans les logements communaux avant la remise en location et également un point sur l'arrivée de nouveaux locataires.

- *Logement 2bis route de Laménay* : la locataire a quitté le logement, les tapisseries ont été remplacées par de la fibre de verre et la nouvelle locataire prend en charge la réfection de l'étage et la peinture du rez-de-chaussée. Le conseil municipal décide d'accorder, en compensation, une gratuité de deux mois de loyers à la nouvelle locataire.  
Monsieur le Maire ajoute que les travaux de consolidations des murs, le remplacement de la chaudière et des fenêtres, préconisés avant la remise à la location seront également réalisés.
- *Logement 1 rue de Chenet* : les tapisseries ont aussi été remplacées par de la fibre de verre. Les travaux étaient moins conséquents que pour le logement 2bis route de Laménay. Il sera remis à la location une fois les travaux terminés.
- *Le logement 37 route de Decize* vient d'être reloué.
- *Le logement 2 route de Laménay étage (T2)* est reloué pour une année.
- *Le logement 2 route de Laménay étage (T3)* est disponible à la location.
- *Le logement 13bis route de Decize* va se libérer début août. Il y a un problème d'affaissement des sols et a question de la remise à la location de ce logement situé au-dessus du secrétariat de mairie se pose du fait également du manque d'isolation.

Certains autres logements feront l'objet d'une estimation pour une vente.

Dossier accessibilité : Les travaux de mise aux normes des toilettes de la garderie et de la salle polyvalente sont en cours de réalisation en régie pour la salle et par deux entreprises pour la garderie. La rampe d'accès par l'arrière de la salle polyvalente a également été faite. Monsieur le Maire ajoute que suite au passage de l'APAVE il est apparu que l'alarme installée depuis peu n'est pas aux normes. Monsieur NAUX répond que les travaux qu'il a fait réaliser l'ont été par rapport à un cahier des charges qui a été respecté.

Monsieur le maire dit que l'Algeco a été acheté et installé.

Monsieur FAGOT-REVURAT explique que pour le terrain multisports, il apparaît que le coût de remise en état des équipements existants serait équivalent au coût de rachat d'équipements neufs. Il propose de faire l'acquisition de deux cages de handball avec panneau de basket intégré pour un coût de 1 220 € l'unité, afin que les jeunes puissent venir jouer dessus.

Monsieur le Maire émet l'idée que cet aménagement soit inscrit dans le cadre du budget participatif départemental.

Demande d'achat de parcelles de la prairie communale autour de l'étang : Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande d'achat verbale de terrain appartenant à la commune en bordure du site de l'étang. Cette personne souhaiterait acquérir le terrain bordant sa propriété et également une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> pour aménager un camping. Monsieur NAUX précise que la demande avait déjà été faite il y a quelques années et que le conseil avait refusé.

Le conseil municipal, unanime, décide de refuser la vente des parcelles communales attenantes à l'étang car il s'agit d'une zone humide, que la source de l'étang se trouve à cet endroit et que la commune a un projet d'aménagement de cette zone touristique.

Demande de participation communale pour le raccordement d'un particulier au réseau public d'eau potable : Monsieur le Maire met au vote le principe d'une participation communale au coût des travaux de raccordement par un particulier habitant sur la commune au réseau public d'eau potable. Il explique avoir reçu une demande en ce sens d'un foyer utilisant un puits mais souhaitant se raccorder au réseau suite au manque d'eau lors des étés secs de ces dernières années.

Le conseil municipal, unanime, décide de refuser la participation communale de raccordement des particuliers au réseau d'eau potable.

Demande d'achat de parcelles à la Vesvre : relaie la nouvelle demande d'un propriétaire de la Vesvre pour l'achat de parcelles communales intégrant « l'étang de la Vesvre ». Monsieur VASSART précise qu'il faut s'assurer que les parcelles appartiennent bien à la commune car cela n'avait jamais été confirmé au cours du mandat de Monsieur

MEUNIER. Le Maire fait lecture de l'acte de vente du 18 juillet 1989 par lequel les habitants de la Vesvre représentés par Monsieur BONNET, ont vendu les parcelles cadastrées ZH 97 – 99 et 100 à la commune de COSSAYE pour un franc.

Il précise qu'il a parallèlement une demande des habitants qui souhaiteraient racheter les parcelles et entretenir l'étang. Il ajoute que pour cette année encore c'est l'agriculteur riverains qui les entretient. Une décision sera donc prise par le conseil municipal pour la prochaine année.

Trottoirs route de Laménay (lotissement) : Monsieur le Maire présente le projet pour l'aménagement des trottoirs du lotissement dit « des Champs Boudets » avec création d'une allée piétonne et réalisation des entrées de portail en enduit bicouche gravillonné. Il rencontrera les riverains pour leur présenter le projet. Le coût total s'élèverait à environ 20 000 €. Monsieur MORIZOT fait remarquer que ce projet pourrait être étendu à l'ensemble de la route de Laménay jusqu'au bourg et à la descente de la route de Decize sur plusieurs années.

Incendie ateliers municipaux : Le devis estimatif des travaux est de 370 000 € pour une reconstruction aux normes pour le même nombre de m<sup>2</sup> existants à l'origine, il a été transmis à l'assureur qui n'a pas encore donné réponse sur le montant de la prise en charge. Le retour de l'expert est attendu.

Rentrée scolaire 2021-2022 : Madame THEVENIN fait un point sur les effectifs qui devraient se situer entre 58 et 60 enfants à la rentrée, l'arrivée de deux nouveaux enseignants pour la classe maternelle et la classe de CE2 CM1 CM2 et les achats prévus pour l'aménagement et le fonctionnement des classes. Pour l'instant le poste de direction n'a pas été attribué. Les locaux seront désinfectés fin juillet.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS :**

Mme MARCHAND Karine : demande des explications sur le refus fait à une demande exprimée par une coiffeuse qui avait sollicité une place pour installer son camion. Monsieur le Maire répond qu'il a posé la question aux coiffeuses du secteur (Gannay et Lucenay) pour savoir si elles avaient de la clientèle de Cossaye à domicile et qu'elles ont répondu par l'affirmative. Il a donc refusé l'installation dans l'optique de préserver leur commerce. Mesdames MARCHAND et DUBOIS ne sont pas d'accord avec ce principe car il faut laisser la liberté aux personnes de se rendre là où elles veulent et que la clientèle ne serait pas la même. Elles trouvent le concept intéressant et souhaiteraient que Monsieur le Maire l'invite à venir s'installer si elle le souhaite pour faire un essai.

Madame MARCHAND souhaiterait que les enfants de Cossaye qui ont eu leur baccalauréat par exemple, reçoivent une récompense de la part de la commune. Plusieurs conseillers sont d'accord sur le principe. Les dames du conseil sont invitées à présenter un projet en ce sens pour la rentrée (quel public serait concerné, la matérialisation de la récompense, son montant, etc).

Mme DUBOIS Brigitte : précise qu'il y aurait matière à refaire un bulletin municipal. Elle rappelle que le conseil s'était engagé à informer régulièrement la population et qu'une parution annuelle ne suffit pas. Monsieur le maire répond que la commission peut préparer un nouveau bulletin mais que Madame THEVENIN, maintenant au conseil départemental disposera désormais de moins de temps pour la commune.

Elle souhaiterait savoir si la salle polyvalente se loue encore pendant l'hiver. Il est répondu que les locations se sont arrêtées à cause de la crise du Covid-19 mais qu'elles vont reprendre dans le respect des conditions sanitaires. Il dit à ce sujet qu'il a fait ajouter une ligne en ce sens dans le règlement de location.

Elle signale qu'il y a des chiens qui divaguent sans cesse sur la commune. Monsieur le maire répond que effectivement il a eu plusieurs problèmes avec des chiens errants récemment, et que la solution est difficile à trouver surtout pour des animaux agressifs, les services de gendarmerie n'étant pas très coopératifs.

M. LION Bernard : revient sur une de ces précédentes demandes pour l'installation d'un panneau numérique d'information pour la population car il se passe quand même pas mal de choses sur la commune avec le nouveau club de football et les cours de zumba par exemple. Monsieur le Maire s'interroge sur la complexité de l'alimentation en informations d'un tel système. Il faudrait se renseigner sur les communes qui en ont un comme Dornes et Decize.

Il souhaiterait sur le prochain budget que les travaux de façade de la cantine soient prévus avant la refection de la cour.

Il a vu un reportage sur l'installation de détecteurs de présence de CO<sub>2</sub> et demande s'il serait possible d'en équiper les classes et la salle polyvalente. Madame THEVENIN va se renseigner.

M. GILBERT Michel : demande pour le regard route des Charbonnats. Monsieur le maire répond que les travaux urgents vont être réalisés, le devis a été accepté. Cela concerne toutes les bouches d'égout route de Laménay et route de Decize.

Messieurs GILBERT Michel et LION Bernard ont rencontré Monsieur LANDRY, Président de la chasse du centenaire suite à la demande des chasseurs de rouvrir ce chemin. Après visite sur place, il est apparu que la commune possède plusieurs pieds de chênes dont certains présentent des signes de maladie. Il est donc proposé au conseil de les faire couper et de les vendre. Ce chemin sera rouvert à peu de frais pour la commune qui prend uniquement le busage à sa charge. Un courrier d'accord leur sera envoyé.

Le conseil municipal, unanime, donne son accord pour que les chasseurs rouvrent le chemin. En ce qui concerne les chênes, Messieurs LION et GILBERT sont chargés d'engager les démarches pour leur coupe et leur vente. Il faut également voir ce qu'il faut faire pour les peupliers dont les branches tombent en ce moment au bord de l'étang.

M. VAJDIC Laurent : revient sur l'arrachage de la jussie à l'étang et remercie les personnes qui ont participé sur le terrain ou à l'organisation de l'opération. Son seul regret est le manque de bénévoles malgré les parutions sur les réseaux sociaux et sur le journal du centre.

Mme THEVENIN Evelyne : remercie Monsieur LION pour avoir donné de son temps pour le fleurissement du bourg et le nettoyage du lavoir en collaboration avec notre apprenti qui a réalisé un très beau travail. Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu une société qui propose des locations de décorations de Noël. Les propositions seront vues par la commission. Monsieur LION ajoute qu'il faudra réfléchir à la réfection de la bascule de la place du bourg ainsi que des toilettes qui ne sont plus aux normes.

La séance est levée à 22 h 10.